

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Sommaire

Préambule	2
1. Modalités de billetterie individuelle	2
2. Modalités des abonnements et de la carte mélomane	3
3. Modalités des cartes cadeaux	3
4. Modalités d'annulation et de remboursement	3
5. Modalités d'admission et placement	4
6. Conditions d'accès et sécurité	4
7. Réclamations	5

Préambule

La réservation ou l'achat de billets implique l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, disponibles sur le site de l'Opéra de Tours, www.operadetours.fr, et consultables à l'accueil de l'Opéra.

Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, sans préavis. En cas de modification, les conditions applicables seront celles en vigueur au moment du règlement complet des billets.

1. Modalités de billetterie individuelle

Les prix des billets sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Ils sont exempts de tous frais supplémentaires de gestion, de réservation, de livraison ou de transaction bancaire. Les billets sont délivrés contre paiement intégral de leur montant et chaque billet n'ouvre droit qu'à une seule place. Les billets ne sont ni repris, ni remboursés, ni revendus. En cas d'empêchement, les places pourront être échangées pour un autre spectacle, au plus tard la veille de la représentation. Des frais d'échange seront appliqués par billet, conformément au paragraphe *4. Modalités d'annulation et de remboursement*.

Les tarifs disponibles en ligne, au guichet et par téléphone sont les suivants :

- Tarifs entier sur 6 catégories - *Bel Canto, Balcon, Première, Seconde, Troisième, Quatrième* - pour la saison lyrique, saison symphonique, saison jeune public, et autres concerts - *Musique de films, Musiques animés, récitals, musique de chambre, croq'lyrique, Chœur en fête, Soirée musique électro, Concert de Noël, Fête de la musique*.
- Tarif réduit
 - o Adhérents des Amis du Centre Lyrique de Tours
 - o Groupes, collectivités et comités d'entreprises : 10 personnes minimum sur un même spectacle avec un paiement unique
- Tarif spécial
 - o Personnes de moins de 28 ans
 - o Personnes handicapées (handicap moteur, visuel, auditif ou mental) et leur accompagnateur
 - o Accompagnateurs de groupes de jeunes de moins de 18 ans, dans le cadre scolaire péri et extrascolaire en dehors des spectacles relevant des séries Jeune Public
 - o Adultes accompagnant un groupe de jeunes ou d'adultes handicapés, dans le cadre des IME ou équivalents en dehors des spectacles relevant des séries Jeune Public.
 - o Demandeurs d'emploi sur présentation de leur carte d'actualisation
 - o Étudiants titulaires du Passeport Culturel en cours de validité
- Tarif Solidarité & personnels
 - o Personnes en grande précarité sur présentation d'un justificatif (RSA - revenu de solidarité active ou ASS - allocation de solidarité spécifique)

- Employés municipaux en activité, adhérents au COS et leurs conjoints dans la limite de deux places par spectacle

Pour les achats en ligne, délivrance d'une contremarque à échanger au guichet sur présentation d'un justificatif avant le spectacle

- Tarif dernière minute
 - Personnes de moins de 28 ans 45 minutes avant le spectacle : 9€

Les réductions sont accordées sur présentation d'un justificatif, au moment de l'accès en salle.

2. Modalités des abonnements et de la carte mélomane

Abonnements

L'Opéra de Tours propose trois formules d'abonnement :

- Grande Saison : comprend 5 spectacles lyriques et 6 concerts symphoniques ;
- Saison Lyrique : comprend 5 spectacles lyriques ;
- Saison Symphonique : comprend 6 concerts symphoniques.

Ces abonnements permettent de bénéficier de réductions pouvant aller jusqu'à 20 % sur le prix des billets. Les tarifs varient en fonction de la catégorie choisie (Entier ou Réduit) et de la zone de placement. Les abonnements sont disponibles au guichet, en ligne, par téléphone, par courrier ou par mail. Pour les abonnements en tarif réduit, un justificatif devra être délivré au moment de l'achat.

Les frais d'échange par billet sont de 3 €.

Carte mélomane

La carte mélomane est valable pendant un an à partir de la date d'achat. Elle permet de bénéficier d'une réduction de 20% sur la billetterie individuelle hors abonnements sur les représentations éligibles à l'offre Carte Mélomane. Valable 1 an de date à date, elle est disponible pour une ou deux personnes en fonction de la formule choisie : Carte Mélomane ou Carte Mélomane Duo.

La Carte mélomane est nominative et ne peut être cédée. Elle n'est ni reprise, ni remboursée. La réduction ne s'applique pas sur le Tarif solidarité.

3. Modalités des cartes cadeaux

La Carte Cadeau de l'Opéra de Tours est valable pour l'ensemble des spectacles proposés durant la saison en cours, incluant les concerts symphoniques, lyriques, de musique de chambre ainsi que les représentations Jeune public.

Elle est strictement nominative, non cessible, non remboursable et non échangeable, même en cas d'annulation ou de modification du programme.

La carte est achetée en ligne et envoyée par voie électronique à l'adresse indiquée par l'acheteur, pouvant être imprimée ou transférée à un tiers.

4. Modalités d'annulation et de remboursement

Les transactions doivent être contrôlées par le client avant leur paiement. Les réclamations ultérieures ne pourront être prise en compte. Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles, abonnements aux spectacles diffusés ou produits par le Grand Théâtre de

Tours ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Les billets de spectacles ne sont ni repris, ni remboursés même en cas de changement de programme ou de distribution indépendant de notre volonté.

En cas d'annulation de la représentation du fait du Grand Théâtre de Tours, les billets peuvent être :

- échangés pour une autre date du même spectacle, ou d'un spectacle différent de la saison de tarif équivalent ou supérieur, en fonction de la disponibilité des places ;
- remboursés s'il s'agit d'une représentation unique, dans le délai communiqué au client lors de l'annonce de l'annulation de la représentation.

En cas d'interruption d'une représentation après la première moitié d'un spectacle, les billets ne peuvent être ni repris, ni échangés pour une autre date, ni remboursés.

Il est à noter qu'au bout de 4 ans à la suite de l'annulation du spectacle, la demande de remboursement ne pourra être satisfaite.

5. Modalités d'admission et placement

Le contrôle des billets imprimés ou téléchargés est réalisé par des appareils lecteurs de code barre lors de l'accès à l'évènement pour lequel ils sont valables. Concernant les billets imprimés par l'acheteur, les informations figurant sur le billet ainsi que le code barre doivent être bien lisibles. Les billets illisibles, endommagés, souillés ou imprimés de façon incomplète ne seront pas acceptés et non valables.

L'acheteur devra par ailleurs veiller au bon affichage et à la bonne lisibilité des informations sur son téléphone mobile. Un billet est uniquement valable pour la manifestation à laquelle il donne droit.

Ces informations sont mentionnées sur le billet : le nom du spectacle, le lieu de la manifestation, la date de la manifestation, l'heure de la manifestation. Les billets ne sont ni échangeables, ni remboursables même en cas de perte ou de vol. Aucun duplicata ne sera délivré et toute revente est interdite. Il est strictement interdit de contrefaire, dupliquer ou reproduire un billet électronique. La reproduction et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

Certaines places de 2ème, 3ème et 4ème catégorie peuvent présenter une visibilité réduite de la scène ou de l'écran de sur-titrage. La tarification de ces places tient compte de ses éléments.

6. Conditions d'accès et sécurité

Les représentations commencent à l'heure indiquée sur le billet. L'accès à la salle est possible 30 minutes avant le début de la représentation.

L'accès à la salle n'est plus autorisé après le lever du rideau ou le début du concert. Toutefois, les retardataires pourront accéder à leur place à l'entracte ou à l'issue de la première œuvre symphonique. Le personnel de salle est en charge du remplacement des retardataires.

Conformément à la législation relative au droit à l'image et droits d'auteurs, il est interdit de photographier, de filmer ou d'enregistrer tout ou partie du spectacle ainsi que les autres espaces du théâtre.

Les boissons et la nourriture ne peuvent être consommés que dans le Foyer du public. Il est interdit de consommer dans la salle et les couloirs du Grand Théâtre.

Les enfants âgés de moins de cinq ans ne pourront pas accéder à la salle, sauf spectacle prévu à leur intention.

En cas d'application du plan Vigipirate Sécurité Renforcée, un contrôle visuel des personnes et des sacs est effectué à l'entrée du théâtre. Toute personne refusant de s'y soumettre se verra interdire l'accès

à l'établissement, sans possibilité de demander le remboursement de son billet. Les sacs et bagages volumineux sont interdits.

7. Réclamations

Pour toute information ou réclamation, merci de contacter la billetterie du Grand Théâtre : accueil au guichet et accueil téléphonique du mardi au samedi de 13h à 17h45

Adresse postale : Grand Théâtre de Tours – 34 rue de la Scellerie – 37000 TOURS

Téléphone : 02 47 60 20 20

Courriel : theatre-billetterie@ville-tours.fr